NOTES ET DISCUSSIONS

I

L'ŒUVRE DE SERVIUS TULLIUS

PAR JEAN-CLAUDE RICHARD
Professeur à l'Université de Nantes

A propos de : RUDI THOMSEN, *King Servius Tullius. A historical synthesis* (Humanitas, 5) : Gyldendal, 1980, 347 pages in-8°.

Aux deux sommes (*The italic regions from Augustus to the lombard invasion*, Copenhague, 1947 ; *Early roman coinage*, Copenhague, 1-3, 1957-1961) qu'il avait déjà données, R. Thomsen vient d'ajouter un troisième livre tout aussi important. Conduit par le développement de ses recherches dans le domaine de la numismatique à s'interroger sur l'échelle des cens dits « serviens » (*The pay of the roman soldier and the property qualifications of the Servian classes, Classica and Mediaevalia F. Blatt... dedicata* ; *The Servian census classes and roman coinage, Actes du 8e Congrès International de numismatique*), il a élargi son enquête aux dimensions d'un ouvrage de synthèse appelé, en ce qui concerne la personne et l'œuvre du sixième roi, à reléguer dans l'ombre les travaux antérieurs.

* * *

King Servius Tullius s'ouvre sur une présentation sobre, mais exhaustive, des divers témoignages parvenus jusqu'à nous. Elle donne à l'auteur l'occasion de souligner le caractère hautement conjectural des différentes restitutions proposées du *Pap. Oxyr.* 2088 que les modernes croient trop souvent au-dessus de tout soupçon. Notre seule certitude est que tous ces textes illustrent l'existence d'une tradition, pour l'essentiel homogène, qui se trouve fixée dès les débuts de l'annalistique. Mais R. Thomsen souligne de manière catégorique que, si elle n'échappe pas à la critique, elle ne légitime nullement le point de vue de ceux qui ont pu être tentés de considérer Servius Tullius comme une création de la pseudo-histoire ou du mythe, compte tenu des légendes qui avaient cours sur sa naissance. Au terme d'une réfutation vigoureuse, mais peut-être un peu longue, du système chronologique propre à E. Gjerstad, il établit que le VIe roi appartient bien au vie siècle. Mais il ne souscrit pas pour autant à la chronologie canonique qui lui assigne un règne de quarante-quatre ans : un tel laps de temps est bien sûr incon-

ciliable avec ce que nous entrevoyons de l'espérance de vie dans l'*Urbs* à date aussi ancienne. Bref, l'auteur situe le règne de Servius dans les années 540 à 520.

Sur l'origine de celui-ci, il existait deux traditions. L'une, latine, dont nous connaissons une version « mythique » qui faisait la part belle aux prodiges ayant marqué sa conception et son enfance, et une version d'inspiration « rationaliste » qui le faisait naître de haute dame Ocrisia, Corniculane conduite en captivité à Rome. L'autre, étrusque, illustrée par plusieurs fresques de la tombe François et chère à l'empereur Claude, substituait Mastarna à Servius Tullius. La première a parfois prévalu à cause du rapprochement étymologique postulé entre *Seruius* et *seruus*, et des connotations « serviles » qui, de prime abord, semblent en découler pour ce prénom. Mais les linguistes rejettent généralement l'hypothèse d'un lien entre ces deux mots, et R. Thomsen a été bien inspiré de rappeler que, dès les années 500, certains chez les *Sulpicii* se prénomment Servius, alors même qu'ils appartiennent à une famille patricienne étrangère, s'il en fut, au monde de l'esclavage. Aussi dénie-t-il toute forme d'authenticité à la tradition latine.

D'une analyse approfondie des documents qui nous ont gardé la version étrusque, il tire après d'autres la conclusion que, venu de Vulci à Rome, Mastarna régna sur cette ville. Il innove toutefois en suggérant que ce nom était la traduction étrusque du titre de *magister* qu'il avait porté dans l'*Urbs*, avant d'y monter sur le trône, de même que, sous Ancus Marcius, Lucumo, *alias* L. Tarquinius, y avait exercé les fonctions de *magister equitum*. Devenu roi, celui-ci aurait loué les services de mercenaires originaires de Vulci (qui, comme le reste de l'Étrurie, se dota d'hoplites plus tôt que Rome) comme leur chef qui, dans des circonstances oubliées par les anciens, aurait rompu avec lui et se serait joint à une coalition destinée à l'abattre (cf. les fresques de la tombe François sur lesquelles, non sans hardiesse, l'auteur identifie *Cneve Tarchunies Rumach* avec Tarquin l'Ancien prénommé Lucius). Si Mastarna est à considérer comme le surnom que les Étrusques lui avaient donné compte tenu de ses fonctions de *magister* à Rome, conformément à l'usage attesté en Étrurie il tenait de sa naissance un prénom et un gentilice qui se latinisèrent sur les bords du Tibre où il devint Servius Tullius. A cette version des faits insupportable pour le sentiment national, l'annalistique aurait substitué celle qui faisait de Servius un roi d'origine latine. Bien que conjecturale, cette reconstitution nous paraît toutefois plus vraisemblable que celle de S. Mazzarino par exemple, pour qui, *parvenu sur le trône*, Servius Tullius aurait pris le titre de *magister populi* (étruscisé en *Macstrna*) et ce, alors que l'annalistique lui reconnaît comme aux deux Tarquins qui l'entourent dans la liste canonique celui de *rex*.

* * *

Si ses premiers chapitres s'intéressaient à l'homme, le reste du livre est consacré à son œuvre dont la création de tribus territoriales et, plus

encore, l'organisation centuriate constituent l'essentiel. Entre toutes les incertitudes qui grèvent notre connaissance des *primordia*, la plus irritante tient, dans le cas des premières, à la nature de sources qui semblent tantôt se corroborer, tantôt se contredire. En effet les témoignages de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse ne concordent pas sur ce point. L'*Ab urbe condita* (1, 43, 13) mentionne en tout et pour tout la formation de quatre tribus correspondant dans Rome à autant d' « arrondissements » et dont il précise qu'elles étaient sans rapport avec la division en centuries et avec le nombre de celles-ci. Quant à l'historien grec, il se réclame d'une tradition selon laquelle, comme naguère celles de « Romulus », les tribus créées au nombre de quatre (*Suburana, Palatina, Esquilina, Collina*) par Servius Tullius regroupaient tous les citoyens romains et constituaient un cadre approprié tant à la levée du *tributum* qu'au *dilectus* (4, 14, 1-2). Mis à part Liv. 2, 16, 5 et *Per.* 2 (et, peut-être, *Pap. Oxyr.* 2088), les autres sources parvenues jusqu'à nous ne modifient pas sensiblement les données du problème, au demeurant renouvelées, depuis vingt ans, par A. Alföldi (*Ager Romanus antiquus*, *Hermes* 90, 1962), à partir de la distinction entre tribus rurales à dénomination toponymique et tribus rurales à dénomination gentilice (dont il tire toutefois argument en faveur d'une chronologie absolue que nous croyons indéfendable).

Fidèle à la théorie de T. Mommsen, R. Thomsen professe que, seules, les quatre tribus dites ultérieurement urbaines remontent au règne de Servius Tullius. Dans la mesure où, parmi les dix-sept autres qui, au dire de Tite-Live, existaient en 495, 10 tirent leur nom d'une *gens* patricienne, il se rallie, en ce qui concerne la formation de ce second ensemble, à la chronologie traditionnelle, l'année 495 appartenant à la période qui vit le patriciat donner, dans l'*ager*, libre cours à sa volonté de puissance.

Reste que sa préférence pour la tradition livienne telle qu'elle est exposée en 1, 43, 13 nous paraît discutable, s'il est vrai qu'A. Alföldi a vu juste en isolant dans le groupe des tribus rustiques les plus anciennes celles dont le nom est tiré d'un lieu et qui, à l'exception de la *Clustumina* et, sans doute, de la *Galeria*, seraient chronologiquement premières.

Bref, deux groupes se laissent reconnaître dans les dix-sept tribus rustiques antérieures au v^e^ siècle. Aussi sommes-nous enclin à considérer avec M. Humbert (dont, sauf erreur, R. Thomsen n'utilise pas le dernier livre, *Municipium et ciuitas sine suffragio*, Rome, 1978) que Servius Tullius créa dix tribus, parmi lesquelles les quatre futures tribus urbaines, la *Pollia*, la *Pupinia*, la *Camilia*, la *Lemonia*, la *Voltinia* et sans doute aussi la *Romilia*, même si son nom semble être un gentilice. Elles couvraient la totalité de l'*ager Romanus antiquus* qui enserrait l'*Urbs*. Quant aux onze tribus restantes, elles nous reportent au lendemain de la défaite infligée aux Latins (499 ou 496) sur les bords du lac Régille. Ce système à l'avantage de postuler, aux origines de l'organisation servienne, un rapport numérique simple entre tribus et centuries d'hoplites au nombre de 40 (cf. *infra*). Sur ce point, les dénégations de Tite-Live ne nous semblent pas décisives dans la mesure où les 193 centuries des comices centuriates n'ont plus rien à voir avec l'*exercitus centuriatus* du sixième roi. Sans l'hypothèse d'un tel lien,

la cohérence de la réforme par Servius du système tribute, à un moment où, précisément, le *tributum* n'existant pas encore (C. Nicolet, *Tributum. Recherches sur la fiscalité directe sous la République romaine*, Bonn, 1976, p. 65-66), ses implications fiscales semblent nulles, n'est pas évidente. Inversement il est vrai, on voit mal comment il put se maintenir à partir du moment où, en 495, les tribus furent au nombre de vingt et une.

* * *

En dépit de quelques zones d'ombre, l'œuvre de réorganisation militaire imputable à Servius Tullius est par chance moins controversée. R. Thomsen souligne à ce sujet que l'échelle des cens transmise par les textes canoniques qui concordent largement dérive d'un document (la *discriptio classium*) portant la marque d'une époque où l'as sextantaire était en usage (213/211-179), c'est-à-dire où l'organisation centuriate n'avait plus de signification militaire. Pas plus que le tableau de l'armement propre à chaque classe, elle ne saurait porter témoignage sur l'*exercitus centuriatus* servien dans lequel, avec ses prédécesseurs, l'auteur reconnaît une phalange d'hoplites empruntée à l'Étrurie et dont le torse de guerrier blessé retrouvé sur l'Esquilin atteste l'existence dans la Rome des années 500. Cette phalange constitue la *classis*. Ses membres ou *classici* sont armés de la panoplie : le *clipeus* est leur signe distinctif. Deux textes (Gell., 6, 13, 1-3 ; Paul. Fest., p. 100 L, s. v. *Infra classem*) les opposent aux *infra classem*. Avec beaucoup, R. Thomsen assimile les *classici* aux *adsidui* et les *infra classem* aux *proletarii*. De ces deux « égalités » nous ne croyons cependant pas que la seconde corresponde à la réalité (J.-C. Richard, *Classis-Infra classem*, *R. Ph.*, 51, 1977). Loin de constituer un groupe par nature étranger aux choses de la guerre, les *infra classem* étaient probablement des « mobilisables » parmi lesquels se recrutaient les contingents de voltigeurs, sinon de *scutati* (cf. C. Saulnier, *L'armée et la guerre dans le monde étrusco-romain* (VIIIe-IVe siècle), Paris, 1980, dont les conclusions sur ce point sont peut-être discutables), appelés, en cas de besoin, à épauler la phalange.

En ce qui concerne l'*equitatus*, R. Thomsen est enclin à croire que, tout au long du *regnum*, il se limita aux trois centuries de création « romuléenne ». Les centuries d'*equites posteriores* seraient postérieures à 509. A notre sens toutefois, la doctrine de l'annalistique qui en situe la naissance sous le règne de Tarquin l'Ancien mérite plus de considération : cette initiative constitue en effet l'un des temps forts d'une politique dont nous avons essayé de montrer la cohérence (J.-C. Richard, *Les origines de la plèbe romaine*, Paris, 1978, p. 318-347). D'autre part, à supposer que les trois centuries originelles aient porté sous les rois le nom de *centuriae procum*, il est douteux, après les travaux d'A. Momigliano (*Procum patricium*, *J. R. S.*, 56, 1966) et d'A. Magdelain (*Procum patricium*, *Studi... E. Volterra*, 2, Milan, 1971) qu'une fois ce nombre doublé sous la République commençante, elles aient été dites *centuriae procum patricium* après la « serrata » du patriciat.

Au témoignage des anciens, l'organisation centuriate est inséparable du *census*. Or les textes canoniques assimilent *ab origine* le *census* à l'estimation des fortunes individuelles. Mais R. Thomsen se refuse à considérer que la découverte sur le territoire de l'antique Géla d'un pain de bronze à « ramo secco » venu au jour parmi des objets datables des années 560 à 540 suffise à authentifier la tradition selon laquelle Servius Tullius aurait introduit à Rome l'usage de l'*aes signatum* (Plin., *Nat.*, 33, 43 ; C. Ampolo, *Servius rex primus signauit aes*, *P. P.*, 29, 1974). En effet le fragment d'un lingot identique, mais plus ancien, découvert à la fin du siècle dernier à Granmichele nous reporte à une date antérieure au sixième règne. Il est tout aussi douteux à ses yeux que l'*aes rude* ait pu servir d'étalon à l'estimation de patrimoines nécessairement hétéroclites puisque composés, entre autres choses, de troupeaux, mais aussi de terres. Enfin, contre divers savants dont T. Mommsen, il critique l'idée que le plus ancien recensement se soit fondé sur le nombre des *iugera* d'*ager priuatus* possédé par chaque *adsiduus* : on voit mal en effet quel type d'estimation pouvait valoir et pour les pâturages et pour les terrains cultivables, pour ne rien dire, à propos de ceux-ci, des différences de rendement. D'où la théorie qui, dans le droit fil des idées de F. Altheim et de G. Piéri, nous est proposée : à l'époque de son fondateur, tout suggère que le recrutement de l'*exercitus centuriatus* s'accomplissait sur la base du clivage entre *classis* et *infra classem*, et que le recensement se ramenait à la comparution de tous les citoyens *qui arma ferre possent*, *classici* équipés de la panoplie et, sans doute aussi, *infra classem* munis des armes qu'ils pouvaient réunir. Bref, cette solennité tenait d'une revue des citoyens-soldats plus que d'une évaluation publique des fortunes. Il quantifiait moins qu'il ne qualifiait.

* * *

A propos de la tradition selon laquelle Rome se serait incorporé de nouvelles collines sous le règne de Servius Tullius, R. Thomsen note à juste titre que, s'ils concernent tous des hauteurs situées dans sa partie est, les divers schémas élaborés à ce sujet par les anciens pèchent par leur caractère artificiel, sauf peut-être en ce qui concerne les *Esquiliae*. Pour ce qui est de l'ensemble *agger*, *fossa*, *murus* dont l'annalistique crédite le sixième roi, il dénie toute valeur aux témoignages littéraires et archéologiques. En premier lieu, parce que certains textes font honneur aux deux Tarquins d'avoir chacun construit une enceinte fortifiée. Et surtout parce que les prétendus vestiges du mur servien nous reportent en fait à des temps plus récents. Depuis G. Säflund (*Le mura di Roma repubblicana*, Upsal, 1932), il est acquis que les parties construites en tuf de Grotta Oscura appartiennent au mur érigé dans les années qui suivirent la prise de l'*Urbs* par les Gaulois. Quant à celles qui furent bâties en cappellaccio, elles sont plus récentes encore, puisque datant sans doute de restaurations effectuées en 87 avant J. C. Bref aucun témoignage archéologique ne permet d'affirmer

l'existence, à Rome, d'un mur construit dans la deuxième moitié du VI^e siècle. Notons en passant que les meilleurs connaisseurs de la topographie romaine archaïque font preuve sur ce point d'une réserve qui n'est pas sans évoquer le scepticisme de R. Thomsen (cf. F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*, Milan, 1974, p. 18 ; pour un tout autre point de vue, F. Castagnoli, *Roma arcaica e i recenti scavi di Lavinio*, *P. P.*, 32, 1977). L'origine de la tradition devenue canonique serait à chercher dans le fait que le mur de Grotta Oscura suivait le tracé du *pomerium* servien. Après étude de la levée de terre dont des restes furent naguère mis au jour sur le Quirinal, l'auteur rejette d'autre part jusqu'à l'idée qu'un *agger* continu ait pu exister à Rome dès une aussi haute époque : cf. toutefois en divers points du Latium. Tout au plus laisse-t-il la porte ouverte à l'hypothèse de *muri terrei* protégeant chaque colline prise isolément.

Si, au vu de son titre (*Saecular and sacred initiatives*), le chapitre suivant peut apparaître comme un fourre-tout, il donne à l'auteur l'occasion d'affiner (cf. déjà R. T. Ridley, *The enigma of Servius Tullius*, *Klio*, 1975) la double image qui nous est parvenue de Servius Tullius, assimilé par les anciens eux-mêmes tantôt à un réformateur favorable aux intérêts de la plèbe, tantôt au père d'une constitution d'esprit aussi peu démocratique que possible. C'est dire que la plupart des traditions analysées dans ces pages sont probablement dépourvues de valeur historique. L'auteur nous permettra de lui faire remarquer que Denys d'Halicarnasse, *A. R.*, 3, 67, 2, qui fait honneur à Tarquin l'Ancien d'avoir doublé le nombre des Vestales, mérite plus de crédit que Plutarque, *Num.*, 10, 1, où cette réforme est attribuée à Servius Tullius : en effet une telle initiative nous semble à sa place dans la politique du premier roi étrusque, telle du moins que nous l'entrevoyons.

En ce qui concerne les rapports de Servius Tullius avec les Latins, R. Thomsen gardera à notre sens le mérite d'avoir résolu l'épineux problème posé par la coïncidence du *natalis* du temple de Diane sur l'Aventin avec celui d'Aricie considéré par beaucoup comme plus ancien que le précédent, puisque Prisc., 4, 1, 2, qui mentionne, d'après Caton, la dédicace à Aricie d'un *lucus Dianius* prouve que la question de priorité doit être réglée au profit du « sanctuaire » romain : s'il est vrai, comme tout le suggère, que cette solennité coïncida avec la constitution, dans les années 500, d'une ligue de cités latines hostiles à Rome, le *lucus* d'Aricie et l'*ara* que, selon toute vraisemblance, il abritait (tel était sans doute le cas également à Rome) étaient « the counterpart... of the common Latin sanctuary on the Aventine » (p. 297).

* * *

King Servius Tullius constitue donc une mise au point de première importance. Si elle laisse entier (mais comment pouvait-il en être autrement ?) le problème de savoir comment choisir entre le Servius de L. R. Ménager (*Les collèges sacerdotaux, les tribus et la formation de Rome*, *M. É. F. R.*,

88, 1976) dont les réformes auraient été autant de manipulations destinées à laisser à l'oligarchie patricienne la réalité du pouvoir (une partie de la tradition ancienne déjà oriente l'analyse en ce sens) et celui de M. Pallottino (*Servius Tullius à la lumière des nouvelles découvertes archéologiques et épigraphiques, C. R. A. I.*, 1977), tyran de tendance populaire, la science de l'auteur et sa volonté de ne laisser aucun problème dans l'ombre commandent le respect. Quelques points de désaccord ne sauraient faire oublier la netteté des perspectives et la sûreté de l'information. Pour tout dire, le seul point sur lequel nous ayons pris l'auteur en flagrant délit d'erreur se situe p. 205 (« ... as pointed by Signorina Ampolo herself... ») où C. Ampolo change de sexe : Carmine est un prénom trompeur !

II

HORACE ET LES PARTHES : NOTES DE LECTURE

PAR P. ARNAUD

1. HORACE, *Odes*, I, 34, *et les événements de Parthie : essai de datation.*

(...) *Hinc apicem rapax*
Fortuna cum stridore acuto
sustulit, hic posuisse gaudet.

Ne pourrait-on voir dans ces vers non la mention d'une vérité de caractère général, mais l'écho d'une situation particulière : le banissement de Phraate IV, remplacé par Tiridate sur le trône Parthe? Plusieurs éléments nous y poussent.

Tout d'abord, à partir d'Horace et chez Horace même, toute méditation sur les vicissitudes de la Fortune, et sur la peur qu'elles peuvent faire naître chez les puissants, passe presque nécessairement par la mention du roi des Parthes détrôné ou menacé de l'être : à l'origine de cette longue série, on trouve sans doute le détrônement de Phraate IV, qui sera suivi de nombreux autres. On serait donc assez tenté de reconnaître dans ce texte l'archétype, contemporain de l'événement, de ce qui deviendra vite un véritable *topos*.

D'autre part, Horace nous parle de l'*apex*, non de la tiare, or aucun obstacle métrique ne s'opposait à la présence du mot *tiāra* dans une strophe alcaïque ; on peut donc supposer qu'il désigne une coiffure bien différente de la tiare, sorte de chapeau conique tronqué à sa partie supérieure et ceint d'un turban dans sa partie inférieure. Le modèle du couvre-chef en question doit sans doute être recherché dans le bonnet de flamine, plus que dans une attestation du terme pour désigner un insigne de royauté, qui ne nous a pas paru évidente ; les textes généralement cités à l'appui de ce sens doivent être pour l'essentiel écartés : chez Silius Italicus (XIII, 863), il n'est que le support du *Sidus Iulium* qui coiffe un César qui reste à naître ; chez Stace (*Théb.*, X, 782) et Cicéron (*Sen.*, 60), il a un sens clairement figuré. Reste un texte de Cicéron (*Leg.*, I, 4) qui nomme ainsi la coiffure de Tarquin : *Nec dubito quin ab aquila Tarquinio apicem impositum putent.* Or, si nous nous référons au récit que fait Tite-Live (I, 34, 9) du même événement, on constate que l'*apex* ne désigne pas un attribut royal, mais un type de bonnet qu'il nomme *pileus* ; le terme d'*apex* ne semble donc pas désigner autre chose qu'un bonnet pointu, avec des connotations plus nobles que celles du simple bonnet des esclaves, et s'appliquerait moins à un roi qu'à un peuple, gouverné par des rois, dont il serait l'emblème. La tiare apparaît sur les monnaies augustéennes comme le symbole exclusif de l'Arménie